

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 553

présenté par

Mme Krimi, Mme Morlighem, Mme Pascale Boyer, M. Folliot, Mme Bessot Ballot, M. Daniel et
Mme Provendier

ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase, substituer aux mots :

« l'objectif »

les mots :

« les objectifs »

II. – En conséquence, compléter cette même première phrase par les mots :

« , et de garantir un financement digne aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche en la matière ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent projet de loi sanctuarise une montée en puissance du budget de la recherche puisqu'il prévoit un investissement supplémentaire de l'Etat de 25 milliards d'euros pour les dix prochaines années.

Cet amendement vise à préciser qu'une recherche efficace et ambitieuse ne saurait exister dans notre pays sans que les établissements d'enseignement supérieur, c'est-à-dire les Universités, soient également assurés que leurs moyens seront garantis. Aussi, c'est la raison pour laquelle cet amendement inscrit dans la loi comme l'un des objectifs la garantie d'un financement digne aux Universités.